ANNONCES PARISIENNES.

Rue du Marché d'Aguesseau, 10 et 12, Faubourg St-Honoré, à Paris.

Medaille d'Argent, **GUERIN & Cie.** Medaille d'Argent,
1839. 1844.

Ingenieurs Mécaniciens, fournisseurs des chateaux Royaux, des Ministères, des Sapeurs pompiers de Paris, de la Banque de France, et des principaux établissements publics.

POMPES A INCENDIE, ACCESSOIRES, EQUIPEMENTS, &c.

Les constructeurs, honorés depuis 1827 de Medailles à chaque exposition, doivent les succès qu'ils ont obtenus aux perfectionnemens qu'ils ont apportés à la fabrication des Pompes. Celles dont ils ont changé et amélioré plusieurs fois le système, offrent entre autres avantages celui de la diminution du poids, et en même temps une augmentation de solidité en ce qu'elles sont fabriquées sans soudure. L'agrandissement des ateliers ayant permis depuis quelques années l'emploi d'une machine à vapeur pour les constructions, une REDUCTION IMPORTANTE dans les prix a eu lieu. Cette maison se trouve donc maintenant une des plus recommandables de Paris, pour MM. les importateurs Américains. On trouvera au bureau de ce journal et chez nos Agents, les prix courants et renseignements nécessaires pour commandes. 3m—1ps

EAU DE BOTOT Rue Coq-Héron, No 5, cette maison où se fabrique la véritable. Cette Eau Balsamique et Spiritueuse, connue avantageusement depuis si longtemps, fortifie les gencives, raffermit les dents, les entretient blanches et saines, arrête les douleurs et donne à l'haleine une odeur suave. 1an—v. & camp.

MACHINES A BRIQUES.
[illegible] No 77, rue d'Enfer. (affranchir) [illegible] Prix 3,000 [illegible] 1an—1ps

Madame Vve CHEIX.
Fabricante de Cartonnage Fin en tous genres,
pour Confiseurs, Parfumeurs, Bijoutiers, etc. [illegible] Rue Pastourelle, No 9, A PARIS.

LEFFROY,
Fabrique de Cartonnages Fins, de fantaisie et de luxe,
SPECIALITE POUR CONFISEURS,
RUE MICHEL-LE-COMTE, 33, A PARIS.
COMMISSION ET EXPORTATION.

BERNARD,
Fabricant de Cartonnages
en tous genres pour Confiseurs, Parfumeurs, etc.
Rue Montmorency, No. 4, à Paris.

DE LA PAROLE — Contenant des conseils [illegible] 5s—2ps

CRAVATES MÉCANIQUES DE JORDERY, FILS Brevetées en France et à l'Etranger. S'adaptant d'elles mêmes en moins d'une seconde l'élégance, la solidité et la promptitude, à mettre et sortir ces cravates est la principale cause du succès qu'elles ont obtenu. Rue Thevenot, 1°, à Paris. 2ps—3m

APPARTEMENS GARNIS, de Garçon, ou Salon et Chambres à coucher. 6m—1ps No 15, Boulevard Montmartre.

FABRIQUE DE CORSETS SANS GOUSSETS ET A GOUSSETS.
MAISON DUMOULIN,
Rue Basse du Rempart, 24,
A PARIS.
[illegible] 2ps—6m

Fabrique de Stores transparents,
Rue du Bac, 13, à Paris.
DE GILBERT,
SEUL BREVETÉ.
Pour l'invention et le perfectionnement des Stores transparents imperméables, les seuls pouvant se laver sans être deteriorés. 1s—3m

NOUVEAU PROCÉDÉ MÉCANIQUE.
Brevet d'invention et de Perfectionnement.
Stores Veloutes Transparents.
[illegible]
GOZOLA, Inventeur, 35, Quai de la Tournelle. S'adresser aussi au [illegible] 2juil

PAR BREVET D'INVENTION.
Nouveaux Billards Meubles
POUR APPARTEMENTS.
GRANDE FABRIQUE DE
BILLARDS EN TOUS GENRES
ET A PRIX FIXE.
De M. Guy Lelouvet Jr.,
Rue Notre-Dame de Lorette, 52.

Brevete aussi pour ses blouses mobiles à volonté et ses nouvelles bandes élastiques et à ressorts, à double précision, incomparables comme ses nouveaux billards, à tout ce que l'on a fait jusqu'à present.

Billards pour Salons et Salles à manger, de	725 à 790 francs
Billards lits, tout garnis	780 à 850 francs.
Billards très riches, à gorges	790 à 990 francs.
Billards d'enfans	90 à 250 francs.
Occasion, joli choix de billards	350 à 450 francs.

Tous les accessoires sont compris dans les prix ci-dessus. 26juil

STORES TRANSPARENTS.
[illegible] M. Auguste, artiste peintre, [illegible] de genre, No. 4, rue Barre [illegible] 26juil

HISTOIRE DE FRANCE,
Par ANQUETIL,
Continuée jusqu'à nos jours
PAR LEONARD GALLOIS.
5 BEAUX VOL. in-8.
[illegible] PIERRE FICHÉ [illegible] Rue des Enfants-Rouges, 2, Marais, [illegible]
Prix: 50 Francs
[illegible]
Prix: 10 Francs.

PUBLICATION INDUSTRIELLE
De Machines, Outils et Appareils.
PAR M. ARMENGAUD Ainé,
INGENIEUR-PROFESSEUR DU CONSERVATOIRE
Des Arts et Métiers de Paris.
ATELIERS DE DESSINS
ET BUREAU SPECIAL
Pour l'obtention des Brevets d'Invention.

Les cinq premiers volumes de la publication industrielle sont completement terminés et comprennent chacun un atlas de 40 planches in folio et 500 pages de texte, grand in 8o. Le sixième volume paraît par livraisons de 4 planches et 5 feuilles de texte.
Prix de chaque volume broché. 30 francs.
Rattaché par volume, texte et planches, 5 francs.
On souscrit à Paris, chez l'auteur, 19, Quai [illegible] rue St Sébastien et au bureau du journal. 26juil

Médaille d'Argent, 1839 et 1844. **BRONZES D'ART.** Rue des Amandiers Popincourt, 22.
L. QUESNEL & Cie, Fondeurs et Fabricants de Bronze, Statues, Groupes, Statuettes d'après Pradier, J. de Bay, Duret, Dantan, etc., etc. Pendules, Candelabres, Objets de Fantaisie. S'adresser au bureau de ce journal. 26juil

BREVET D'INVENTION.
SERINGUE POMPE LELYON.
APPAREIL FONCTIONNANT SEUL
SANS MECANISME NI RESSORTS.
[illegible]
Nouvelle-Orleans.
DEPOT A LA PHARMACIE PINAC,
Au coin des rues Dauphine et Orléans.
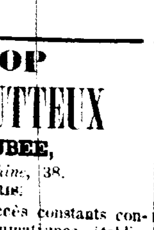

FABRIQUE SPECIALE DE CHEMISES
Pour l'Exportation.
A TROCHON & Cie, 58, rue Bourbon-Villeneuve, à Paris.
Nous recommandons cette maison pour [illegible] 17 aout—6m

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBEE,
Rue Dauphine, 38,
A PARIS.
Vingt années de succès constants contre la goutte et les rhumatismes, établissent sa supériorité sur tout ce qui a été employé jusqu'à ce jour.

PURGATIF A LA MAGNESIE.
CHOCOLAT DESBRIERE.
[illegible] L. Desbrière [illegible] 17 aout—15

BREVET D'INVENTION.
Plus de Chevaux blessés.
Collier Marcellange.
(*Dit Hygiénique*)
Pour chevaux de luxe, de porte, de labour, de roulage, etc. Ses propriétés nouvelles le rendent indispensable. Il exclut le faux collier, il prévient les inflammations, les blessures, les guérit rapidement sans interruption de travail. Les chevaux jeunes, sensibles, éprouvent un soulagement notable qui leur permet de developper plus de forces, plus de vitesse. Durée, solidité, économie, son rembourage hygiénique, imperméable, faible conducteur du calorique, provoque peu la sueur, et par suite cause moins de maigreur. S'adresser à Paris, *franco*, pour commandes à M. TESTARD, Passage Choiseul No 1.

Manufacture de Cristaux.
Service de table en tous genres—Fantaisie—[illegible] Notamment les articles pour [illegible]
Seymon & Cie, 92 rue du Faubourg St-Denis.

TOILES METALLIQUES.
RUSSIER BREWER,
Rue du Faubourg St Denis, No 165,
A PARIS.
[illegible] 6m—1en28

LONGUEVILLE,
No 10, RUE RICHELIEU,
Près le Théâtre Français,
SEULE MAISON SPECIALE A PARIS,
OU L'ON TROUVE TOUT FAITS:
Chemises, Caleçons & Gilets.
1an—3pm

EN VENTE
CHEZ GUSTAVE HAVARD ET PIERRE BRY,
Editeurs, 21, rue des Mathurins St.-Jacques.
HISTOIRE SECRETE ET PUBLIQUE DE LA POLICE,
Ancienne et Moderne,
PAR M. LOUIS LURINE,
96 LIVRAISONS A 25 CENTIMES.
ILLUSTREE DE GRAVURES SUR ACIER.
24 Gravures. 8 Coloriees.

AUX HABITANTS ET RAFFINEURS DE SUCRE.
LE soussigné vient de recevoir quatre cents barils NOIR ANIMAL granulé, des differentes grosseurs de grains nécessaires aux sucriers et raffineurs. L'expérience a prouvé que ce noir ne le cède en rien à la qualité de tout autre qui se manufacture aux Etats Unis, et on le vend avec cette garantie.
AUSSI: Un grand supplément de Cirage à l'huile, Encre à écrire, bleue et noire. Ces articles sont [illegible] prix de manufacture.
W. K. THOMPSON, 96, rue Gravier. 1an

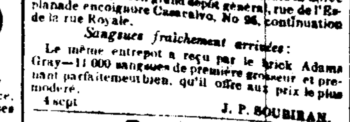

SANGSUES. SANGSUES.
19,000 SANGSUES de première qualité, et de premier choix.—Vu la vaste masse de sangsues qui se trouvent aujourd'hui sur la place, le soussigné les offre aux prix les plus réduits.
Il maintiendra son bas prix pendant toute la durée des maladies, à son grand dépôt général, rue de l'Esplanade encoignure Casacalvo, No 96, continuation de la rue Royale.
Sangsues fraichement arrivées:
Le même entrepot a reçu par le brick Adams Gray—11 000 sangsues de première grosseur et prenant parfaitement bien, qu'il offre aux prix le plus modéré.
4 sept J. P. SOUBIRAN.

Sangsues, Sangsues, Sangsues.
RECU par les derniers arrivages de France, un assortiment de sangsues fraiches Hongroises [illegible] Les personnes qui viennent du bon, sont sûres de [illegible] au dépôt général, 167, rue de Chartres.
J. B. RUSCONI.
Les ordres pour la campagne seront remplis avec [illegible] 13aout

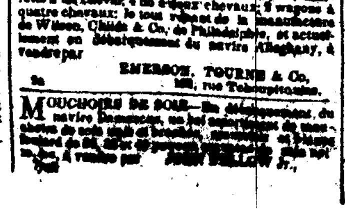

DRAYS, ROUES, &c.—12 paires roues de charrette avec axe; 10 drays à un cheval; 4 une charrette à un cheval; 4 do à deux chevaux; 2 wagons à quatre chevaux; le tout venant de la manufacture de Wilson, Childs & Co, de Philadelphie, et actuellement en débarquement du navire Alleghany, à vendre par
9a EMERSON, TOURNE & Co, 108, rue Tchoupitoulas.

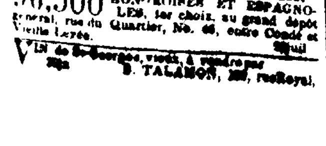

REÇU par le brick Tres de Mayo: 3 caisses SANGSUES HONGROISES, les seules sur la place, à vendre au grand dépôt, rue du Quartier, No. 46. 4 aout
96,500 HONGROISES ET ESPAGNOLES, 1er choix, au grand dépôt général, rue du Quartier, No. 46, entre Condé et Vieille Levée. 29juil

MOUCHOIRS DE SOIE—En débarquement du navire Damascus, un bel assortiment de [illegible] à vendre par JOHN BELLOW Jr,

VIN de St-Georges, vieux, à vendre par B. TALAMON, 182, rue Royale. 29ju

SALSEPAREILLE du Docteur Townsend.

Le remède le plus extraordinaire qui soit au monde. [illegible] bouteilles d'un litre; six fois meilleur marché, plus agréable et supérieur aux autres; effectue une guérison sans vomir, sans purger et sans affaiblir.

Le Remède de Printemps et d'Eté.

La grande supériorité de cette Salsepareille sur toutes les autres, c'est qu'elle donne de la force au corps en même temps qu'elle chasse la maladie. Elle purifie le système tout entier, et renouvelle la masse du sang en même temps qu'elle l'épure. C'est dans cette faculté, que ne possède aucun autre remède, qu'est le grand secret de ses succès merveilleux. Depuis deux ans, ce remède a opéré plus de 35,000 guérisons, dont au moins 5,000 dans des cas réputés incurables.

Rhumatisme chronique, plus de	3,000 cas.
Dyspepsie	2,000 "
Debilité générale	400 "
Maladies de femmes	7,000 "
Scrofule	2,000 "
Maladie du foie	1,500 "
Hydropisie	2,500 "
Phtisie pulmonaire	3,000 "

Et plusieurs milliers de maladies causées par le sang, telles qu'Ulcères, Erysypèles, Boutons, d'Artres, Migraines, &c., &c.

Ces faits peuvent paraître incroyables, mais ils sont garantis par des lettres de médecins et de nos agents dans la plupart des villes des Etats-Unis. M. Van Buskirk, pharmacien à Newark, New Jersey, nous en a cité plus de 150 dans cette ville seule. A New York, nous pouvons invoquer le témoignage d'un grand nombre d'hommes influens et dont la véracité est au-dessus du doute. C'est le meilleur remède connu pour prévenir la maladie. On peut dire hardiment que, cette année même, il a sauvé la vie à plus de

5,000 enfans,

en les préparant contre les chaleurs de l'été.

G. W. McLEAN, capitaine dans la marine des Etats Unis, et membre de la législature du New Jersey, nous adresse le certificat suivant:

Rahway, 25 janvier 1847.
Il y a un an, je fus attaqué par l'*Influenza*, et réduit à une grande faiblesse. On me conseilla la Salsepareille de Townsend. J'en pris deux ou trois bouteilles et fus soulagé. Ayant continué jusqu'à ce jour, ma santé est presque entièrement remise.
G. W. McLEAN.

En publiant ce certificat et quelques autres de même nature, M. John Jackson, éditeur du *Republican* de Kahway, ajoute: Les succès de l'Extrait de Salsepareille du Dr. Townsend sont vraiment merveilleux. Les certificats de M. McLean, du Rev. M. White, bien connus en cette ville, en font foi. La signature de deux hommes aussi intelligens est une forte garantie de l'efficacité de ce remède.

TROIS CAS DE SCROFULE.
Le certificat suivant prouve que la Salsepareille de Townsend est toute puissante contre l'impureté du sang.
Dr. Townsend.—Monsieur, j'ai le plaisir de vous apprendre que trois de mes enfans, attaqués d'humeurs scrofuleuses, ont été guéris par l'usage de votre Salsepareille. Il n'en ont pris que quatre bouteilles, et tout a disparu.
Agréez, &c. ISAAC W. CRAIN.
New York, 1er mars 1847. 105, rue Wooster.

GRAND REMEDE POUR LES FEMMES.
La Salsepareille de Townsend est un remède efficace contre la phthisie pulmonaire dans ses commencemens; la Sterilité, la *Leucorrhée* ou pertes blanches, la suppression des *Menstrues*, la débilité générale du système, qu'elle résulte d'irregularité dans les fonctions, de maladie ou d'accident.
Il est curieux d'etudier les effets de ce remède, lorsqu'on l'administre pour combattre la faiblesse ou les défaillances habituelles. L'énergie reparaît chaque jour; l'énervation, cause principale de la sterilité des femmes, disparaît immédiatement.
On n'attend pas de nous, dans des cas d'une nature aussi délicate, la publication de certificats ou de guérisons obtenues; mais cette réserve seule nous empêche d'en mettre au jour plusieurs centaines. Nous avons eu connaissance de plusieurs cas où des femmes, privées d'enfans, sont devenues mères après avoir rétabli leur santé par l'usage de quelques bouteilles de Salsepareille.
Dr. Townsend.—Monsieur, depuis quelques temps, ma femme souffrait d'une débilitation générale du système, et d'une sensation de pesanteur dans le bas-ventre. On lui conseilla l'usage de votre Salsepareille. J'appris qu'elle avait produit de très bons effets dans des cas semblables. Elle resolut alors de s'en servir, en suivant vos recommandations. Il n'en fallut qu'une bouteille pour lui rendre la santé.
Agréez, &c. M. D. MOORE, Grande rue.
Albany, 17 août 1844.

AUX MÈRES ET AUX FEMMES MARIÉES.
L'Extrait de Salsepareille est presque souverain contre les maladies des femmes, vers cette époque de la vie que l'on appelle *le temps critique*, son emploi peut prévenir l'une ou l'autre des nombreuses maladies qui menacent alors les femmes. Il n'est pas d'exemple qu'il retarde cette époque de plusieurs années. D'un autre coté, pour les jeunes filles, son usage n'est pas moins favorable en ce qu'il donne au sang plus de vivacité.
En général, les femmes se trouveront bien de l'emploi de la Salsepareille de Townsend. Leur système en reçoit une nouvelle energie, sans que cet effet soit poussé trop loin, d'une manière à produire une réaction fâcheuse, ainsi que cela arrive trop souvent avec les remèdes nombreux dont on se sert pour réparer les forces.

OPINION DES MÉDECINS.
Le docteur Townsend reçoit journellement des ordres de médecine de toutes les parties de l'Union.
Nous soussignés, médecins de la ville d'Albany, certifions que nous avons eu beaucoup de cas pour lesquels nous avons prescrit l'Extrait du docteur Townsend, et que nous le considérons comme l'une des meilleures préparations de Salsepareille offertes au public.
H. P. PULING, M. D.
J. WILSON, M. D.
R. B. BRIGGS, M. D.
P. E. ELMENDORF, M. D.
Albany, 1er avril 1845.

Greenport, Long-Island.
Dr. Townsend.—Monsieur, c'est avec plaisir que je vous apprends que j'ai constaté, dans plusieurs cas tout récens, les meilleurs effets de l'usage de votre Extrait de Salsepareille. Je l'ai moi-même souvent administré; jamais sans produire un bon résultat. Dans les maladies causées par le dérangement des voies digestives, la jaunisse, etc., ce remède a surpassé mon attente. Veuillez m'en envoyer deux douzaines.
Agréez, etc., S. C. PRESTON, M. D.
10 juillet 1846.

DYSPEPSIE.
Aucun médicament n'a jamais autant approché de l'action des sucs gastriques, pour décomposer les alimens et fortifier les organes digestifs que l'Extrait du Dr. Townsend. Il guerit radicalement tous les cas de dyspepsie, recente ou chronique. Parmi une masse de certificats, signés par des personnes respectables et de bonne foi, nous prenons au hasard:

DEPARTEMENT DE LA BANQUE.
Albany, 10 mai 1845.
Dr. Townsend.—Monsieur, depuis plusieurs années je souffrais de la dyspepsie; aigreurs d'estomac, perte d'appétit, chaleurs dans la poitrine; aversion pour toute espèce d'alimens, dont je ne pouvais garder qu'une très petite partie, tels étaient les symptômes. J'avais essayé de tout, mais en vain. Il y a deux mois, j'ai pris votre Extrait de Salsepareille, en desespoir de cause. Après l'emploi de deux bouteilles, mon appétit était revenu, et les aigreurs avaient disparu.
Agréez, etc., W. W. VAN ZANDT.

Hémorrhoïdes.
L'Extrait de Salsepareille n'est pas moins efficace contre cette douloureuse maladie, que contre les maladies et vices du sang, la dyspepsie, etc. En voici la preuve:
Dr. Townsend.—Monsieur, les effets de votre Salsepareille sont vraiment merveilleux. Depuis huit ans, les Hémorrhoïdes m'ont fait éprouver de cruelles souffrances, sans espoir de guérison. Encouragé par le succès divers de votre Extrait, je me decidai à en essayer, et j'ai le bonheur aujourd'hui d'être radicalement guéri. Faites de ce certificat l'usage que vous voudrez, et envoyez moi les incredules. Je saurai bien les convaincre.
JOHN HALL, 49 rue Fulton.
New-York, 6 juillet 1846.

RHUMATISME.
Des cures merveilleuses ont été opérées par l'Extrait de Salsepareille. La maladie a cedé, même dans les cas chroniques, où les membres étaient enflés et où les douleurs semblaient partir des os.
Dr. Townsend.—Monsieur, une douleur rhumatismale, ayant son siège dans la jointure de la hanche, me retenait depuis longtemps au lit. Un de nos premiers médecins n'avait rien pu faire pour me soulager. L'usage d'une seule bouteille de votre Salsepareille m'a guéri; je n'ai plus de la maladie que le souvenir.
ASHBELL WALKER, 22 rue Daniels
Albany, 2 janvier 1845.

Le certificat suivant est de M. Seth Terry, un des avocats les plus respectables de Hartford, dans le Connecticut.
Dr. Townsend.—J'ai fait usage d'une bouteille de votre Salsepareille, qui a produit un excellent effet sur une douleur de Rhumatisme chronique à laquelle je suis sujet depuis une chute qui m'est arrivée il y a quelques années. Envoyez-m'en deux bouteilles, aux soins du Dr. Seymour. J'ai parlé de votre Salsepareille à nos meilleurs médecins, qui tous la recommandent.
SETH TERRY.
Hartford, 12 mars 1845.

Préparé et vendu par S. P. TOWNSEND M. D., No. 126 rue Fulton, à New-York.
Nouvelle-Orléans, en vente chez J. WRIGHT, Seul Agent,
23 aout—1an 151 rue de Chartres

HOTEL DELMONICO, Broadway, New-York.—P. A. & L. DELMONICO, ont l'honneur de prévenir leurs amis du Sud, et le public en général, que les constructions qu'ils viennent d'ajouter à leur hôtel sont maintenant ouvertes, et ils seront prêts à recevoir des familles aussi bien que des messieurs, comme par le passé. L'hôtel est tenu entièrement dans le genre Européen.
New-York, le 10 juin 1847. 13 juin—3 m

HUILE d'olive, en bouteilles de 24 onces, marque de James Plagniol, à vendre par
22 juil LEOPOLD JEANNET, 22, rue St-Louis

CIGARES DE LA HAVANE—Un bel assortiment en magasin, à vendre au prix de facture par LEOPOLD JEANNET.
22 juil 22 rue St-Louis

EN débarquement du navire Orozimbo de Marseille.
200 caisses eau fleur d'oranger.
100 " salaisons assorties, à vendre par
24 juil RAYMOND CAHUZAC, 34, V.-Levée

CONFITURES de la Havane, venant d'être reçue par le brick T. Street:
11 barils pâte et gelée de gouyave cuites à point et tout en petites-boîtes, à vendre par
24 juil LABORDE & XIQUES, 31, Commune

CARGAISON DU BRICK NEW-YORK.
1,300 barils chaux, en débarquement, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
9juil No 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité.

BOUCHONS ordinaires, bouchons longs et bouchons à damejeannes, à vendre par B. TALAMON,
29 mai 182, rue Royale

50 caisses de 30 livres savon français, à vendre par B. TALAMON,
9 mai 182, rue Royale.

VIN de Sherry—25 barils dans les magasins de la douane, à vendre par B. VALLS,
2 aout 26 Commune

LE soussigné offre à vendre en magasin, un grand assortiment des articles suivants, reçus directement par les plus récents arrivages:
25 Barriques vin vieux Cantenac Médoc;
30 do do do St Julien;
40 do do St Emilion;
50 do do Queyries;
25 do do Montferrand;
40 tierçons vin blanc Haut-Sauterne;
50 caisses vin vieux Château Latour, en grandes et demi bouteilles;
40 caisses vin vieux Château Lafitte;
100 do do St Julien;
300 do do ordinaire, do;
400 do vin ordinaire St Estèphe,
50 do vin vieux Haut Sauterne, en grandes et demi bouteilles;
75 paniers vin ordinaire Haut-Sauterne;
50 paniers champagne en grandes et en demi bouteilles;
Huile d'olive en grandes et demi bouteilles; guignolet d'Angers; absinthe Suisse; kirch de la forêt noire; anisette superfine; curaçao double de Hollande; cognac vieux J. J. Dupuy; [illegible]
7 aout FERBOS, Encoignure Royale et Dumaine.

DROGUES et médecines en débarquement du navire Corsica: [illegible]
[illegible] P. CUSACHS, coin Condé et St. Philippe

CHEMIN A COULISSES DE LA NLLE.-ORLEANS ET CARROLLTON.

LE prix de passage dans les chars sont comme suit:
Billet, seul, pour tout endroit en deçà de la rue Pleasant, 20 cents.
Enfans au dessous de 10 et au dessus de 3 ans, 10
Domestiques (billets d'esclaves) toute dist. 10
Cinquante billets souples, $7 00
Billets abonnés pour trois mois payable d'avance, $30.—Les quartiers termineront fin janvier, avril, juillet et octobre, et la distance sera en deçà de la rue Pleasant.—Idem pour toute distance en deçà de la rue Pleasant, $15
—Les enfans allant à l'école et les esclaves $6 00.
Les chars arrivent et partent de l'ancien depôt, encoignure des rues Perdido et Baronne.
En moins d'une demi-heure on se rend avec agrément et sans chaleur, au JARDIN DE CARROLLTON. L'hôtel qui s'y trouve est ouvert en tous temps aux visiteurs qui y trouveront des crèmes à la glace et autres rafraichissements.
Les chars partiront comme suit:

LES JOURS DE LA SEMAINE:

De la N. Orléans.		De Carrollton.	
Avec chev.	6 1/2h P M	Avec chevaux,	5 h. A.M.
A vapeur,	9	A vapeur,	7 1/2
"	11	"	10
"	1 P. M.	"	midi.
"	3 1/4	"	2 h. P. M.
"	5 1/4	"	4 1/2
"	7 1/4	"	6 1/2
Avec chev.	9 1/2 P. M.	Avec chevaux,	8 P. M.
Dito	11 1/2 P. M.	Dito	10 P. M.

Durant la saison des spectacles, les chars à chevaux partiront de la Nouvelle Orléans à 11 heures du soir.

Arrangements pour les Dimanches:
En outre des heures ordinaires de la semaine, il y aura un train de chars qui partira tous les jours depuis 1 heure jusqu'à 7 heures, de Carrollton, et jusqu'à 8 de la Nlle-Orléans; les chars à chevaux partant de Carrollton à 8 heures et demie, excepté les jours de pluie, car alors les chars ne partiront qu'aux heures régulières de la semaine. En outre, du 1er mai au 15 août, un train partira de Carrollton à 8 heures du soir et de la Nlle-Orléans à 9 1/4, prenant la place des chars à chevaux, à l'exception des jours de pluie.
Il y aura à chaque train des chars expressément pour les Dames.

CHARS DE LAFAYETTE.
De Lafayette, en éte, 6 A. M.—De la rue Canal, 7 A. M.—De Lafay. hiver, à 7 A. M.—De la rue du Canal, à 7 1/2 dito.
Après quoi ils partiront de chaque bout du chemin jusqu'à 7 du soir en hiver, et 8 en été; et ensuite ils partiront toutes les heures jusqu'à 11 1/2 de la Nlle Orléans lorsque les théâtres seront ouverts; autrement à 10 heures de la Nlle-Orléans et 10 1/2 de Lafayette.
☞ Il est défendu de fumer dans les chars.
JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef.
3 mai

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS
No. 30, RUE DE LA DOUANE, NOUVELLE-ORLEANS.
☞ Les marchands et les habitans peuvent obtenir un rabais sur les prix. Les chaussures en vente sont toujours fraîches et viennent directement des manufactures. 2 dec

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No 200, Rue du Cirque
No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L A GUILLEMAIN,
13fev—1an Agent

DE FOREST & Co.
Marchands-commissionnaires en gros,
ET AGENTS
Pour la vente de Marchandises manufacturées à l'Est.
No. 20, RUE DE LA DOUANE.
1er déc

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRE
81, rue du Canal,
NOUVELLE-ORLEANS. 17 nov

J. H. SMOOT,
AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE
Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.
5 juin—1an.

HUILE de blanc de baleine—1,500 galons blanchie et non blanchie d'yver, épurée, à vendre par J. W. STANTON & Co.
28 juil Encoignure Magasin et Lafayette

BLANCS de baleine—150 caisses, assorti New-Bedford, à vendre par J. W. STANTON & Co.
28 juil Encoig. Magasins et Lafayette

EN débarquement du navire Timoléon, venant du Havre et à vendre par le soussigné, 150 paniers Champagne de la marque "A. Pavillier" en bouteilles et demi bouteilles
28 juil AUG. MOLIER, rue St-Louis, No 90

HUILE d'Olives.—100 paniers huile d'olives, de James Plagniol, à vendre par NUMA LACOSTE,
15juil 103, rue Royale.

SALAISONS ET CONSERVES.—50 caisses salaisons, olives, anchois, cornichons et capres. 20 caisses truffes, 12 demi-boîtes do, 5 grandes boites pates truffés, 5 demi-boite do. à vendre par NUMA LACOSTE,
15juil 103, rue Royale.

A VENDRE 200 paniers Champagne des premières marques Cordon Rouge, la Couronne, etc., et les mêmes qualités en demi-bouteilles, par NUMA LACOSTE,
15 juil No 103, rue Royale.

VINAIGRE.—18 tierçons vinaigre superfin, à vendre par NUMA LACOSTE,
15juil No 103, rue Royale.

COGNAC—25 barils de 20 gallons, cognac A. Louf fon et E. Lampey 1805, à vendre par NUMA LACOSTE,
15 juil No 103, rue Royale

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille:
100 barriques vin rouge Bergasse;
50 paniers huile de J. Plagniol.
27 juil G. M. LUCAS, 30 Bienville

GOMME blanche triee—3 futailles gomme blanche triée, du Senegal, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR,
30juil 11, Conti.

TRUFFES—400 boites et demi-boites truffes pures du Perigord, en magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs par CH. DUFOUR,
2juil 11, Conti.

VIN ROUGE en barriques.—150 barriques vin rouge, diverses marques et qualités, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR,
2juil 11, Conti.

VIN BLANC Haut-Sauterne.—30 barils vieux vin blanc Haut-Sauterne, qualité très supérieure, en magasin et à vendre par CH. DUFOUR,
2juil 11, Conti.

BOUCHONS—15 balles bouchons pointus veloutés extra fins,
18 balles bouchons pointus fins,
10 do do veloutés extra fins,
10 do do fins,
A vendre par P. CUSACHS,
17 juil Encoig. Conde et St Philippe.

VIN de Catalogne—250 barriques vin de Catalogne, qualité supérieure, ayant droit au drawback, à vendre par P. CUSACHS,
17 juil Encoig. Conde et St Philippe.

CIRE blanche—4 balles cire blanche, ayant droit au drawback, à vendre par P. CUSACHS,
17 juil Encoig. Conde et St Philippe.

SACS EN TOILE—5 balles, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
9juil 40, Gravier

CLOUS—150 bls. assortis, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK,
9juil 40, Gravier

EN débarquement du navire Cardinal de Cheverus, 20 barriques vin pour familles, 10 boucauts lignes assorties, à vendre par D. LANATA,
23juil 9 et 10, rue Jefferson

EN débarquement du navire Viola, du Havre, le soussigné offre à vendre
1,000 damejeannes de 5 galons;
300 dito de 3 gallons.
D. LANATA,
4 aout rue Jefferson, Nos. 9 et 10

FUSILS.—Les soussignés reçoivent par le Deucalion, venant du Havre:
20 caisses fusils à deux coups, 1re qualité, qu'ils offrent à vendre à bas prix par caisse.
H. DE GOER & RIFFLARD,
26juil 21, Magasins

MOUCHOIRS MADRAS.—Les soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages 2000 douzaines mouchoirs madras, qu'ils vendent à bon marché par caisse.
H. DE GOER & RIFFLARD,
26juil 21, Magasins

PARAPLUIES.—3000 parapluies en soie, du plus joli genre français, dont une partie très grands, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,
2juil 21, Magasins

COTONNADES FRANCAISES— Nous avons maintenant en mains, 40 balles cotonnades 1re qualite, bleu uni, (article sans pareil). Nous les offrons aux marchands à des prix réduits. Aussi—10 balles cotonnades à carreaux et de fantaisie, nouveau genre. Tous ces articles sont offerts à bon marché.
H. DE GOER & RIFFLARD,
26juil 21, Magasins

CALICO ROUGE POUR RIDEAUX.—Six caisses en débarquement du navire Deucalion, venant du Havre, à vendre à bon marché par
H. DE GOER & RIFFLARD,
26juil 21, Magasins

CHEMISES de couleur—120 douzaines Chemises de couleur, jolis dessins, reçues par le navire New England, du Havre, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
17 juil 36, rue de Chartres.

A VENDRE en débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille:
50 barriques vin première qualité Bergasse,
300 paniers huile d'olives J. Plagniol de 24 onces,
100 do do do de 22 onces,
100 do do do de 20 onces,
50 do do do de 24 1/2 bouteilles,
250 do de 100 bouteilles vides de 23 onces,
100 do do de 20 onces,
40 do de 125 bouteilles blanches pour liqueurs,
Par NUMA LACOSTE,
24 juil 103, rue Royale

Dépôt de Couvertures Françaises de Granier.
Les soussignés, agents de MM. Zoé Granier et fils, de Montpellier, ont le plaisir d'annoncer aux habitants, commissionnaires et marchands en général, qu'ils sont prêts maintenant à remplir les ordres qu'on pourrait leur adresser, pour ces couvertures bien connues. L'approvisionnement est très frais, et le dépôt sera constamment pourvu par des arrivages subséquents. Nous prévenons MM. les habitants qui auraient à nous envoyer des ordres pour des couvertures blanches unies, que nous en avons en débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille.
Aussi—Couvertures grises de Granier.
H. DE GOER & RIFFLARD,
26juil 21, Magasin, N.-O.

HABITS de drap noir—200 habits 1re qualité venant d'arriver, à vendre par
14juil JOHN BELLOW Jr, 9, Canal.

CAFE HAVANE—200 sacs café vert;
Sucre do—250 caisses brun et jaune, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
30 juin 34, Vieille Levée.

CHAMPAGNE.—En débarquement du navire [illegible] du Havre:—25 paniers vin de champagne supérieur, de la marque Shield Brand, en demi-bouteilles, à vendre par LOISON & SILVESTRE,
31 mai 67 rue de Chartres

EN débarquement du navire la Laure, de Bordeaux:
25 caisses prunes en paubans,
75 demi barriques vin blanc Haut-Sauterne,
A vendre par J. & J. TARDOS,
27 juil 15 Conti.

RESINE—930 barriques résine, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
10 a 11, Magasins Rouges, 3e Municip.

CHAUX—1500 barils, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
10 a 11, Magasins Rouges, 3e Municip.

CIMENT—300 barils, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
10 a 11, Magasins Rouges, 3e Municip.

PLATRE DE PARIS—250 barils, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
10 a 11, Magasins Rouges, 3e Municip.

BRIQUES à feu anglaises—[illegible] à vendre par JOHN HAYMAN & Co
10 a 11, Magasins Rouges, 3e Municip.

JOHN O. WOODRUFF & Co. [illegible]
JOHN O WOODRUFF, JAMES S WOODRUFF
10jan

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]
Succession de [illegible]
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—[illegible] En vertu d'un ordre [illegible] daté du [illegible] juin 1847, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le [illegible] septembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication de plusieurs comptes, billets, billets échus, &c.

Billets, &c.

1o Un billet de [illegible] Woolridge et Co, daté du 24 décembre 1838, payable le 3 janvier 1840, à Andrew Dozier, de la somme de	[illegible]
2o Un billet de Richard Pearce, daté du 20 décembre 1838, en faveur de William Smith, payable à douze mois de date de la somme de	
3o Un billet de C. A. Warfield, daté du 3 mai 1841, payable à quatre mois de date, en faveur de James Armor, de la somme de	1,476 00
4o Un second billet de la même somme comme ci-dessus, payable à deux mois de date, pour la somme de	619 67
5o Un troisième billet daté et tiré comme ci-dessus et de la même somme, payable à six mois de date	619 67
6o Un billet de J. K. Patterson, daté du 12 juin 1841, à l'ordre de James Armor, et endossé par lui, payable le 1er novembre 1841, pour la somme de	619 67
7o Un check sur la Banque de Cité de la Nouvelle-Orléans, daté le 27 de juin 1839, signé par James Purdon & brother, et payable au porteur, de la somme de	550 00
8o Un check sur la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, daté le 15 avril 1840, signé par James Purdon & brother, et payable au porteur, de la somme de	100 00
9o Un bon daté du 11 septembre 1839, signé par James Purdon, de la somme de	190 00
10o Une traite à vue de F. D. Newcomb sur Rice Garland, en faveur de James Armor, et endossé par lui, de la somme de	25 00
11o Quatre autres billets signés par F. D. Newcomb, tous datés du 15 décembre 1840, chacun de la somme de $954 76, payables à James Armor ou à ordre, dans six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois de date, portant six pour cent d'intérêt de la date, le tout montant à la somme de	75 00 / 3,819 04

Réclamations.

1o. Joseph Toll pour la somme de	1,752 15
2o. Virginia Bransford pour la somme de	85 00
3o. William Van Wagonen pour la somme de	
4o. John T. Butler, pour la somme de	3 00
5o. A. W. Beates pour la somme de	2 00
6o. John G. Banks, pour la somme de	478 45
7o. Samuel Wright, pour la somme de	119 00
8o. Osborne Cross, pour la somme de	216 67
9o. L. C. Glass, pour la somme de	31 25
10o. J. D. Noland pour la somme de	50 00
11o. William B. S. McRae, pour la somme de	1,264 23
12o. William T. Mayes, pour la somme de	196 41
13o. Steamboat W. Pope pour la somme de	283 66
14o. Succession de Thomas Sheldon, pour la somme de	22 88
15o. Stephen D. Cuney pour la somme de	43 50
16o. E. G. Tersey, pour la somme de	202 50
17o. H. Steele, de la somme de	875 05
18o. C. P. McRae, de la somme de	280 00
19o. Samuel Chase de la somme de	241 00
20o. Philip M'Cuney "	301 00
21o. C. P. Smith, "	1,287 34
22o. Isaac Dunbar "	126 00
23o. James H. Mitchell "	41 42
24o. Wood & Martin, "	447 43
25o. James L. Hodge "	3 25
26o. A. E. Stratton "	27
27o. Richardson & Dorsey "	9 88
28o. William Johnson "	1,263 00
29o. H. Burnley "	385 40
30o. C. Lepper "	3 25
31o. J. C. Patrick "	5 50
32o. A. M. Gray "	3 50
33o. Un "check" payable à James Armor ou ordre, sur la banque de l'Atchafalaya, signé de Robert H. McNair, daté du 20 avril 1837, de la somme de	130 00
34o. Un "check" sur la banque de l'Atchafalaya signé de Shiebat Gosweiler, daté du 25 avril 1837, de la somme de	300 00
35o. Un billet échu de Wooster Beaton de $50, sur lequel $40 ont été payées, daté du 16 septembre 1842; balance due	7 00
36o. Un billet de Joseph Richelieu daté du 24 mars 1830 à l'ordre de et endossé par John A. Scott, de la somme de	200 00
37o. Un billet de James Dunlop, de la somme de	200 00
38o. Un banc à l'Eglise Episcopale située rue du Camp.	

☞ Conditions—Comptant.
JOHN L. LEWIS,
27aout—3en10 Shérif de la paroisse d'Orléans

Municipalité No Trois vs. Aimée Borie.—No 1379.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable A. Canonge, juge de la Paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, le mercredi 8 septembre 1847, à midi, à la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, la propriété ci-après, saisie dans l'affaire susdite, savoir:
Un lot de terre situé rue Casacalvo, entre celles Mandeville et Espagne, mesurant [illegible] pieds français, cinquante-six pieds de face à la rue Casacalvo, sur cent vingt pieds de profondeur; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une MAISON en bois, une cuisine et dépendances.
Conditions—comptant.
FRANCIS MOUNEY,
1aout—3en30 Constable de la 3me justice de paix

CONDUITS à la Geôle de Police de la Municipalité No. 3, les esclaves suivants: JACK, nègre se disant appartenir à M. Richard Lyon, demeurant à Vicksburg, État du Mississippi; il est âgé d'environ 35 à 38 ans, taille de 5 pieds 11 pouces, ne parlant que l'anglais. Le propriétaire est requis de réclamer le dit esclave au bureau du recorder en se conformant à la loi.
M. HERNANDEZ,
16aout—3 1er lieutenant de la garde.

CONDUIT à la geôle de police de la municipalité No 3: JOHN ROSS, nègre se disant libre, il est âgé d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 3 3/4 pouces, parlant que l'anglais. Le propriétaire est requis de le réclamer au bureau du recorder, en se conformant à la loi.
M. HERNANDEZ,
31juil 1er Lt. de la garde.

DETENU à la geôle de la paroisse St. Jean Baptiste, un mulâtre de 25 ans, ne parlant qu'anglais, les cheveux rasés, et se disant appartenir à M. Helena Boyles, rue des Bons Enfans, 3e Municipalité, à la Nlle-Orleans.
AUSSI:—Un jeune mulâtre de 14 ans, créole, les cheveux rasés sur une moitié de la tête, et se disant appartenir à Nelson Fouche, entrepreneur-maçon.
Les propriétaires sont priés de retirer ces esclaves en se conformant à la loi.
Paroisse St Jean-Baptiste, 12 août 1847.
23 aout ANT. LUMINAIS, shérif.

DETENU à la geôle de la paroisse St. Charles, le griffe EDOUARD, se disant appartenir à M. Lafon, propriétaire d'un woodyard, à 5 milles au-dessus de Donaldsonville, rive gauche du fleuve. Édouard est âgé d'environ 19 à 20 ans, mesure 5 pieds 6 pouces.
Le propriétaire est prié de le réclamer conformément à la loi.
Paroisse St Charles, le 18 août 1847.
21 a—1m,3ps N. S. MARTIN, Shérif.

CONDUITS à la Geôle de Police de la Seconde Municipalité:
BELL, nègre âgé d'environ 25 ans, taille 5 pieds 6 pouces, se disant appartenir à M. Egan.
SAM, griffe clair, âgé d'environ 35 ans, taille 5 pieds 6 pouces se disant appartenir à M. Wallace.
ELIZA, négresse d'environ 16 ans, taille 5 pieds, se disant appartenir au Doct. Wedderburn.
Les propriétaires sont priés de venir retirer leurs esclaves, payer les frais en prouvant leur propriété.
21juil—1ps N. H. HACKETT, Gardien.

CONDUIT à la geôle de police de la Municipalité No. 2.
DICK FRAZIER, griffe clair, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 8 pouces et un quart, se dit appartenir à M. J. D. Allen, cour de Barnwell, Caroline du Sud.
27 juil—1ps N. H. HACKETT, gardien

DETENU à la geôle de police de la Seconde Municipalité, un griffe nommé BOB, âgé d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 4 pouces 1/4, il se dit appartenir à M. Sewell Taylor. Le propriétaire est requis de venir le réclamer en payant les frais.
26 aout—1ps N. H. HACKETT, Jardien

CONDUITE à la geole de la Seconde Municipalité, la griffonne MARYANNE, âgée d'environ 40 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, se disant appartenir à Mme Harrison. La propriétaire est priée de venir la reclamer en payant les frais.
21 aout—1ps N. H. HACKETT, Gardien.

CONDUIT à la geôle de police de la seconde Municipalité, le griffe foncé nommé EDWARD, âgé d'environ 16 ans, taille 5 pieds 3 pouces, se disant appartenir au Dr Lawson. Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais.
14 a N. H. HACKETT, Gardien.

CONDUITS à la geôle de police de la 2me municipalité,
ABRAHAM, nègre d'environ 25 ans, taille 5 pieds 7 pouces trois quarts, se disant appartenir à M. Raccourcie Johnson.
AUGUSTIN, nègre d'environ 22 ans, taille 5 pieds 10 pouces, se disant appartenir à M. Fils Gibbs Morgan.
DANIEL, griffe d'environ 30 ans, taille 5 pieds 8 pouces et demi, ayant le pouce gauche coupé, se disant appartenir à M. Wilson.
Les propriétaires sont priés de venir les retirer en payant les frais et prouvant leur propriété.
10 aout N. H. HACKETT, Gardien.

CONDUITS à la prison de police de la Municipalité:
Rachael, griffonne, âgée d'environ 40 ans, taille 3 pieds 4 pouces, se disant appartenir à M. Segur.
Maryann, négresse d'environ 40 ans, taille 5 pieds 4 pouces, se disant appartenir à M. Kendig.
Les propriétaires sont priés de venir retirer leurs esclaves, en prouvant leur propriété et payant les frais.
26 mai—1ps N. H. HACKETT, gardien.

Il a été conduit à la geole de police de la seconde municipalité:
ZACHARIAH, griffe, âgé d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, se disant appartenir à MM. Franck Drouton et John Harrison, près d'Aberdeen, État du Mississipi.
Les propriétaires voudront bien venir les réclamer en prouvant qu'ils leur appartiennent, et en payant les frais.
18fev—3mlps N H HACKETT, Gardien.

CONDUITS à la geole de police de la seconde Municipalité:
Joseph Poindon, nègre, âgé d'environ 21 ans, taille de 5 pieds 3 1/2 pouces, se disant libre.
David, nègre, âgé d'environ 60 ans, taille de 5 pieds 6 1/2 pouces, se disant appartenir à M. Banks, du 1er régiment du Missisipi.
15 juin—1ps N. H. HACKETT, Gardien.

CONDUITS à la geôle de police de la 2me Municipalité:
AGNES, négresse d'environ 30 ans, taille 5 pieds, se disant appartenir à M. Hurd.
Le propriétaire est prié de retirer cette esclave en prouvant sa propriété et payant les frais.
N. H. HACKETT, gardien. 13 juil—3ps

CONDUITS à la geôle de police de la seconde Municipalité:
JIM, nègre d'environ 45 ans, taille de 5 pieds 8 pouces, cicatrice au sourcil gauche et sur la joue droite; se dit appartenir à M. Hill.
Les propriétaires des dits esclaves sont requis de les réclamer conformément à la loi.
24a—1ps N. H. HACKETT, Gardien.

CONDUITS à la geôle de police de la seconde Municipalité:
ISIAC, nègre d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, se disant appartenir à M. Rutherford.
VIRGINIA, griffonne d'environ 12 ans, taille de 3 pieds 3 pouces et demi, se disant appartenir à M. Duncan.
MARY, griffonne d'environ [illegible], taille de 5 pieds, se disant appartenir à M. [illegible].
Les propriétaires sont requis de venir les réclamer en payant les frais.
2 aout N. H. HACKETT, Gardien.

CONDUITS à la prison de police de la seconde Municipalité, une négresse nommée ELLEN, d'environ 40 ans, [illegible] se disant appartenir à M. [illegible]
N H HACKETT, Gardien.

CHARRETTES—10 paires roues de charrettes [illegible]
EMERSON, TOURNE & Co,
17 juil No 108, rue Tchoupitoulas

[illegible]
JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans et Syndic

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Joseph Lombard vs. J. B. [illegible]—No 997.—En vertu d'un writ de fi. fa., à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, [illegible], je procéderai le mardi 14 septembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de:
L'esclave nommée JOSEPHINE, mulâtresse, âgée d'environ 27 ans.
Saisie dans la dite affaire.
Conditions—Comptant. JOHN L LEWIS,
3sept—3en10 Shérif de la paroisse d'Orléans.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 252.—Frederick Manichy vs Tobias Evans.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi 14 septembre 1847, à 5 heures P. M., en mon magasin de dépôt No 179, rue Bourbon, à l'adjudication de:
6 douzaines bretelles assorties, 15 paires pantalons cotonade, 14 paires pantalons cotonade bleue, 15 paires pantalons cotonade (à raies) 6 douzaines pantalons toile, 1 douzaine paires pantalons cotonade, 1 douzaine paires cotonade do, 7 paires Kersey do, 16 gilets, 8 gilets de satin français, 4 moustiquaires, un lot mouchoirs, 3 chemises de peau, 15 chemises de peau en coton, 16 chemises blanches à raies, 8 chemises bleues en laine, 9 livres fil, 20 parapluies en coton, 26 casquettes, fourure et toile cirée &c, 29 casquettes fourure et toile cirée &c, 7 chapeaux castor et soie, 8 chapeaux gris pour enfants, 9 chapeaux gris pour hommes, 15 douzaines chapeaux pour hommes, 4 douzaines chapeaux pour hommes, 71 douzaines chapeaux soie, 70 1/2 paires bas assortis, 60 chapeaux de matelots.
Saisies dans la dite affaire.
Conditions: Comptant.
JOHN L. LEWIS,
3sept—3en10 Shérif de la paroisse d'Orléans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 271.—John Hagan, pour le compte, &c, vs. Martin McCormick.—En vertu d'un aliàs writ de saisie et vente, à moi adressé par l'hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 10 septembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:
DEUX LOTS DE TERRE, situés au faubourg Tremé, de cette ville, désignés sous les numéros dix-neuf et vingt, de l'ilet No. quarante-six, compris entre les rues Conti, Derbigny, St Louis et Claiborne, d'après un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la Municipalité No. Deux, daté du 1er mai 1846, et déposé en l'étude de David L. McCay, notaire public en cette ville. Les dits lots mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de cent six pieds un pouce et six lignes entre lignes parallèles, le tout mesure américaine. Le lot No. 19 formant l'angle des rues Conti et Derbigny; ensemble avec toutes les appartenances qui en dépendent.
Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS,
9aout—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—La Compagnie de Banque des Améliorations de la Nouvelle-Orléans, demandant la rédition de sa charte—No 14,844—(Cour de Paroisse)—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi 27me jour de novembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière et des actions de banque ci-après décrites, savoir:
1o La propriété connue sous les noms d'Hôtel St. Louis, Bourse de la Cité, Rotonde, Salle de Bal St. Louis, et Salle de Bains St. Louis, &c, &c.—La dite propriété mesurant 319 pieds 4 pouces et 4/8 face à la rue St. Louis, 37 pieds 11 pouces 6/8 face à la rue de Chartres, 36 pieds 7 pouces de profondeur sur la ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, 11 pieds 4 pouces sur la ligne parallèle à la rue de Chartres, 9 pieds 7 pouces sur la ligne perpendiculaire à la rue de Chartres, 72 pieds 10 pouces sur la ligne parallèle à la rue de Chartres, 63 pieds 8 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres et qui la sépare d'un passage communal, 127 pieds 10 pouces et 4/8 de profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue de Chartres et touchant à la propriété de M. P. Avegno, 20 pieds 9 pouces et 4/8 sur la ligne parallèle à la rue de Chartres et dans la limite dans le fond de la propriété du dit P. Avegno, 64 pieds 2 pouces et 4/8 de face sur une cour commune avec la Banque des Citoyens, 20 pieds 9 pouces et 4/8 sur la ligne du fond de la propriété de M. Seignouret, 127 pieds 7 pouces sur une ligne perpendiculaire à la rue Royale et touchant à la dite propriété de M. Seignouret, et 128 pieds 11 pouces de face à la rue Royale.
Ensemble avec 557 actions du fonds capital de la banque des Citoyens de la Louisiane, qui reposent sur la dite propriété et sur lesquelles aucun emprunt n'a été effectué.
NOTA. La cour qui sépare ladite propriété de la maison de la banque des Citoyens et les deux corridors [illegible] à l'usage du public, tous les jours de 9 heures A M à 3 heures P M [illegible] à la banque des Citoyens.
2o Quatre magasins en briques à trois étages, savoir: le [illegible] magasin mesurant 22 pieds de face à la rue de Chartres sur 56 pieds 7 pouces de profondeur, du côté de la rue St Louis et 11 pieds 4 pouces sur la ligne du fond [illegible]
3o Un magasin en briques à 3 étages mesurant 21 pieds 3 pouces face à la rue de Chartres sur 66 pieds 7 pouces de profondeur, entre lignes paralleles; 4o Un magasin en briques à trois étages, mesurant 21 pieds 3 pouces de face à la rue de Chartres, sur 68 pieds 5 pouces de profondeur entre lignes parallèles; 5o Un magasin en briques à trois étages mesurant 22 pieds 5 pouces face à la rue de Chartres, sur 66 pieds 2 pouces de profondeur sur le derrière entre lignes parallèles.
[illegible] Toutes ces propriétés [illegible] bureau de la Banque des Améliorations, où les [illegible] peuvent être examinés tous les jours depuis 9 heures A M jusqu'à 3 heures P M.
Conditions:—Pour la propriété premièrement décrite avec les dites actions de la Banque des Citoyens, $57,209 comptant, [illegible] en 20 bonds de la somme de $10,000 chaque, [illegible] portant intérêt au taux de six pour cent par an [illegible] 15 novembre 1850; [illegible] du 15 novembre 1847 [illegible] Pour la propriété secondement decrite, comptant en especes.
☞ Les actes de vente seront passés par Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L LEWIS,
9 juin—3fps Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 653.—H. D. Schultz vs Louis Hoffmann.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le jeudi 23 septembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:
CINQ LOTS DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus, situés au faubourg Washington, de cette ville, compris entre la Promenade des Bons Enfans, et les rues de la Presse et Moralès. Lesquels lots sont désignés sous les numéros un, deux, trois, quatre et cinq, de l'ilet numéro dix, d'après le plan dressé par L. H. Pilié, député voyer de la Municipalité No un, daté du 18 janvier 1843, et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public en cette ville. Les dits lots sont contigus et mesurent, au pied américain, 24 pieds de face à la dite Promenade des Bons Enfans, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Le dit lot No un formant l'angle de la dite Promenade des Bons Enfans et de la rue de la Presse.
☞ Conditions Comptant.
JOHN L. LEWIS,
23aout—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans

E. Fagot vs. Stephen Johnson.—No 1838.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Manuel Cruzat, quatrième juge de paix pour la paroisse d'Orléans, il sera offert en vente, à mon magasin de dépôt, rue Royale, entre les rues Dumaine et St Philippe, vendredi 10 septembre 1847, à 10 heures du matin, UN LOT DE MEUBLES.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.—Conditions: comptant.
G. MEYNIER,
30 aout Constable.

$10 DE RECOMPENSE.
PARTI de chez les soussignés, dimanche, 15 courant, le griffe NATHAN, ou NED, arrivé dernièrement de Charleston, C. S. Cet esclave est âgé d'environ 24 ans, 5 pieds 8 à 9 pouces de haut, ayant un air agréable, se tenant droit, et ayant les reins en dedans. Lorsqu'il est parti, il avait un pantalon de cotonnade foncée, comme une vieille chemise à carreaux, et une casquette en drap bleu. Il ne parle que l'anglais. Il est probable qu'il ne dira pas le vrai nom de ses maîtres. On le reconnaîtra à une marque qu'il a sur le dessus de la tête, de la largeur d'une piastre où les cheveux sont tombés. La récompense susdite sera donnée à celui qui le ramènera à ses maîtres, ou donnera des informations tendant à le faire arrêter.
LEFEBVRE & Co.,
23 aout—12 No. 162, rue Philippa

$5 de récompense.
PARTI marron de chez le soussigné depuis une quinzaine une négresse nommée AGNES, âgée d'environ 16 à 17 ans, parlant français et un peu anglais, ayant de grosses lèvres ouvertes, grands yeux et le regard un peu égaré, ayant une petite marque de brûlure auprès de l'oreille gauche; elle a appartenu dans le temps à M. Drouillet.
La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera chez son maître ou à une des geôles de la ville.
PIERRE MICHEL, 236, rue Bourbon
18aout—12 entre Ursulines et Hôpital.

$10 DE RECOMPENSE.
PARTIE marronne, samedi dernier, une négresse nommée MARIE ANN, âgée d'environ 28 ans, d'une taille ordinaire, ayant une cataracte sur un œil; elle se balance en marchant, et parle anglais seulement. Elle a été vue rodant aux alentours du marché Poydras. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque logera la dite esclave dans une geôle ou la ramènera à
GEORGE BROWN,
16aout—1m Encg. Royale et St-Anne

EN consignation:—270 balles toile écrue,
30 caisses toile blanche,
25 caisses mouchoirs de coton,
40 balles coutils à matelas,
10 do étoffes rayées,
25 do Denimes,
30 caisses indiennes petits dessins, à vendre par
29 juil DE FOREST & Co. 20, Douane.

BAQUETS—50 jeux baquets peints, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
7 aout 8, Nlle-Levée.

HUILE DE BALEINE—10,000 gallons huile raffinée, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
7aout 8, Nouvelle Levee.

SERINGUES en débarquement du navire Jenny, de Bordeaux:—
6 caisses seringues, de 25 chaque, toutes garnies,
2 do do de 20 do pour enfants,
2 do do de 20 do [illegible]
à vendre par NUMA LACOSTE,
17aout 103, Royale.

FROMAGE.—En débarquement du navire Finland, du Havre:
20 Caisses de 12 fromages chaque, tête de maure,
20 do fromages [illegible], à vendre par
27 a NUMA LACOSTE, 103, rue Royale.

EN débarquement du navire HECTOR, [illegible]

CHAPEAUX—[illegible] à vendre par
1juil JOHN BELLOW Jr, 9, Canal

[illegible]

Succession de Jean Howard, décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—No 265.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 4 septembre 1847, et à moi adressé par l'hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai le samedi 18 septembre 1847, à 3 heures P. M., dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication:
D'une montre en or avec sa chaîne et sa clef.
Conditions: comptant.
JOHN L. LEWIS,
7sept—3en10 Shérif de la Paroisse d'Orléans

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans.—No 2687.—(ci-devt. Cr. de Dt. du 1er Dt. Jre.)—Eben Fisk vs. ses créanciers.—En vertu d'un ordre de vente daté du 4 septembre 1847, et à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 8 octobre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue Saint Louis, entre celles de Chartres et Royale, sous la direction de [illegible] syndic, et pour le compte des créanciers de [illegible], à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, abandonnée par ledit insolvable à ses créanciers, savoir:
Tous les droits, titres et intérêts de Eben Fisk, à un lot de terre de forme irrégulière, désigné sur le plan du nouveau faubourg Marigny, sous le numéro 466, dans l'ilet numéro 94, ayant mesure américaine 115 pieds 3 pouces et 5/8 de pouce à la rue Urquhart, 127 pieds 10 pouces et 3/8 de pouce sur la ligne qui le sépare du lot numéro 467, 108 pieds 3 pouces 3/8 de face à la rue St-Bernard et 37 pieds 4 pouces 6/8 sur la ligne qui le sépare du lot numéro 455.
Conditions:—Un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit.
JOHN L. LEWIS,
7sep—3en30 Shérif de la paroisse d'Orléans.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No. 136—Benjamin Florance vs Jacques Bachemin et Edmond Bachemin.
En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, 9 octobre 1847, à midi, dans la rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à la folle enchère de Jacques Bachemin Jr. et Théodule Bachemin (lesquels n'ont pas rempli les conditions de l'adjudication à eux faite le 23 août dernier), à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, saisie dans la dite affaire, savoir:
UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Washington, au-dessus de cette ville, (district [illegible]), désigné sous le numéro vingt deux, de l'ilet [illegible], compris entre les rues des Grands Hommes, du Port, d'Enghein et Casacalvo, d'après un plan dressé par L. H. Pilié, député voyer de la Municipalité No. 1, le 20 janvier 1845, et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire public en cette ville.
Le dit lot de terre forme l'angle des rues d'Enghein et des Grands-Hommes, et mesure au pied américain, 28 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la dite rue des Grands Hommes, 100 pieds de profondeur et face à la dite rue d'Enghein, 100 pieds sur la ligne du côté opposé et 28 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent sur le dit lot de terre.
2o. Quatre terrains situés au dit faubourg Washington, dans cette partie composant autrefois les habitations Olivier et Lombard, désignés sous les numéros Quatorze, Quinze, Seize et Dix-sept, de l'ilet numéro vingt-neuf, suivant un plan particulier dressé le 21 septembre 1836, par Louis Bringier, arpenteur général et annexé à un acte du 26 septembre 1836, en l'étude de Théodore Seghers, notaire en cette ville.
Le terrain No. Quatorze mesure 30 pieds de face à la rue St-Jean-Baptiste, entre les rues Barthélemy et Mazant, sur 120 pieds 6 pouces de profondeur.
Et les terrains Nos. Quinze, Seize et Dix-sept, mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Girod, entre les mêmes rues Barthélemy et Mazant, sur une profondeur de 120 pieds 6 pouces.
Le tout ensemble, avec les bâtisses et améliorations, droits et avantages qui en dépendent et appartiennent aux dits lots de terre.
☞ Conditions: comptant.
JOHN L. LEWIS,
7sep—3en30 Shérif de la Paroisse d'Orléans

John Gillchrist vs Wright C. Stanley—No 1781.
DANS LA TROISIEME COUR DE JUSTICE DE PAIX, pour la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire susdite, [illegible], j'exposerai en vente publique à la Bourse de Cité rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, le jeudi neuf septembre 1847, à midi:
GEORGE MARSHALL, nègre d'environ trente deux ans, saisi dans la dite affaire ci-dessus.
Termes et Conditions—Comptant.
J P WALDEN,
7sept—3euc Constable.

No 1617—Mme Vve Micoud vs Mme Jules.
DANS LA TROISIEME Justice de paix pour la Paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, mercredi le 8 septembre 1847, à midi, sur les Champs Elysées, entre les rues Moreau et Casacalvo,
Un lot de [illegible], de meubles, habits de déguisement, &c.
Conditions—comptant.
23 aout J. P. WALDEN, Constable.

Evariste Blanc vs. Elodie Bertus, f. c. L.—No. 1551.
COUR de la Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.—En vertu d'un writ de fieri facias, dans l'affaire susdite, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique le quinzième jour de septembre 1847, à midi, au magasin de [illegible], No. 27, Allée de la Bourse, entre les rues St Louis et Conti:
Une Armoire, deux bois de lit, deux matelas, une glace, six chaises, &c.
Conditions—comptant
3 sept J. P. WALDEN, Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Catherine Ash alias Nash.
ETAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District.—Attendu que Emilio Sanchez y. Dolz a présenté une pétition à cette cour pour obtenir des lettres de curatelle à la succession de feue Catherine Ash—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour, ce 6 sept. 1847.
7 sept—3en10 ALF. ROUSSEAU, greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Thomas Mills a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de Reuben [illegible], décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.—Par ordre de la Cour.
7 sept EMILE BORDELOIS, Dép. Greffier.

Succession de Alcée Dies.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur aux héritiers absents dudit Alcée Dies ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
EMILE BORDELOIS,
7 sep Dép. Greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Lafayette Folger et John G. McCall ont présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu A. Adams, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
EMILE BORDELOIS,
7sep—3en10 Dép. Greffier.

Succession de Johann Roth.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
EMILE BORDELOIS,
7 sep Député greffier

Succession de John H. Evans—No. 1926.
L'ETAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Elizabeth Ann Mathews veuve de John H. Evans, a présenté à cette cour une pétition pour obtenir des lettres d'administration dans cette succession: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, ce 3me sept. 1847.
3 sept—3en10 ALF. ROUSSEAU, greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que George Pester a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des Lettres d'Administration à la succession de feu Nicolas Pester, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. M. BERTIN,
3sept—3en10 Député Greffier.

Succession de James Holbert—No.
L'ETAT DE LA LOUISIANE—Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes les personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds répartis conformément au dit tableau de distribution.
Par ordre de la Cour, ce 30 août 1847.
30aout—3en10 ALF. ROUSSEAU, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—No. 672. Timothy Ahern contre ses créanciers.—Les créanciers de Timothy Ahern sont par le présent notifiés d'avoir à comparaître en l'étude de J. P. [illegible], notaire public en cette ville, le samedi 11 de septembre, à 10 heures A. M., afin de prendre en considération et délibérer sur les affaires dudit Ahern; [illegible] toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues.
Par ordre de la Cour, ce 28 août 1847.
P. LE BLANC,
31aout—3en10 Greffier.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Eugène Ducatel a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu [illegible], décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. M. BERTIN,
31 aout—3en10 Député Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT [illegible]
P. M. BERTIN, Député Greffier

DEUXIEME COUR DE DISTRICT [illegible]

10 [illegible]
J. & J. TARDOS, 15, Conti

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]
PAR BEARD, CALHOUN & CO,
IL sera vendu à l'encan, le jeudi, 9 du courant, à midi, à la Bourse St Louis, les esclaves ci-après, [illegible] savoir:
[illegible], âgée de 30 ans, bonne blanchisseuse et [illegible], avec ses enfants; savoir: [illegible], âgé de 7 ans; [illegible], de 6 ans; [illegible] de 4 ans.
Ces esclaves sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions—Moitié comptant et le reste à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à final paiement.
L'acte de vente pardevant J. R. Beard, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 7sept—9

PAR J. B. BLACHE
Vente positive et sans reserve pour cause de depart
IL sera vendu Jeudi, 9 du courant, à dix heures du matin, au coin des rues Royale et Dumaine, le fonds des trois Magasins de la maison L. Vallée & Co, consistant en un assortiment général de marchandises sèches.
Plus: 14 balles de cotonnade française d'importation directe et récente (nouveaux dessins).
Conditions libérales à la vente. 4 sep—3

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Succession de Magdeleine Mayorquin
IL sera vendu mercredi 29 septembre 1847, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St Louis.
En vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 août 1847, et pour le compte de la susdite succession, la propriété suivante, savoir:
Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, mesurant 96 pieds 11 pouces de face à la rue de l'Hôpital, sur 94 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur et face à la rue Bourgogne; ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en bâtisses en briques [illegible] forge, &c, &c.
Conditions: Un quart comptant et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement du billet à son échéance, il portera un intérêt éventuel de 8 p. 0/0 l'an jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente pardevant A. Chiapella, notaire public.

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. 1.
Séance du 9 août 1847.
RESOLU que le Maire est et demeure autorisé à donner avis public, conformément à la loi, dans deux gazettes publiées dans cette ville, de l'intention de ce Conseil de faire ouvrir les rues suivantes, savoir:
La rue du Quartier, à partir de la rue St-Claude jusqu'à la rue Plauché;
La rue [illegible], à partir de la rue des Ursulines jusqu'au Chemin du Bayou.
Les rues Quartier et Hôpital, à partir de la rue Johnson jusqu'à la rue Miro, et à partir de la rue Rocheblave jusqu'à la rue Dorgenois.
La rue de l'Hôpital, à partir de la rue Derbigny jusqu'à la rue Roman.
Signé, JH GENOIS, Recorder.
Approuvé le 12 août 1847.
Signé, A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme:
A. MAZUREAU, Secrétaire

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
EN CONSEQUENCE de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser, que dans un moins de 10 jours ni plus de trente jours, à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No. Un agira sur la demande dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1842, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, le 19 août 1847.
19 aout A. D. CROSSMAN. Maire.

HOTEL DES CHENES VERTS
A BELOXI,
TENU PAR Mme PRADAT.
Le public est respectueusement informé que cet établissement si généralement et si favorablement connu par la salubrité de sa situation, la beauté de son jardin à fleurs, ses vergers, ses allées ombreuses, ses jolis kiosques, ses appartemens et maisons grands et aérés, en position tranquille &c, &c, que cet établissement est maintenant ouvert et peut recevoir les visiteurs.
Malgré les grandes améliorations faites auparavant, [illegible] et l'hôtel peut recevoir aujourd'hui 100 pensionnaires de plus que l'année dernière. [illegible]
La table est servie dans le meilleur style, les vins sont de qualité supérieure, le vin ordinaire aux repas est compris dans la pension. Mme Pradat a engagé [illegible] pour fournir à l'hôtel toute espèce de poissons en abondance, [illegible]
[illegible]
21 juin—3m

P. LONGIS, rue Royale, No. 115 offre à vendre aux conditions avantageuses et pour [illegible]:
200 [illegible] Madère de Marseille et de [illegible],
100 do de Porto,
100 barriques Marseille, F. Grousset.
Aussi:
Un grand assortiment de vins rouge et blanc à l'usage des familles.
Londres Porto, [illegible]
Anisette de Bordeaux [illegible]
Cognac de 1re et 2e preuve, des marques Otard Dupuy, Leger frère, Whiskey Bourbon et Monongahela. 23 juin

A VENDRE par le soussigné, en débarquement de la Laure, venant de Bordeaux:
145 barriques vin rouge, 100 caisses do,
100 demi-barriques et tiercons do,
[illegible]
24 juil—12f G. M. LUCAS, 30, Bienville

A vendre et reçu par les derniers arrivages de Bordeaux:
130 barriques vin rouge Montferrand,
25 do do St Estèphe,
25 do do vieux St Julien,
20 do do St Emilion,
20 1/2 do do et Montferrand,
15 1/2 do do blanc vieux Haut Sauterne,
20 do de vinaigre de vin blanc,
150 caisses vin blanc vieux Haut Sauterne et Barsac,
20 do do en 1/2 bouteilles,
20 do rouge Château-Margaux do,
20 do do Château-Lafitte extra,
300 damejeannes de [illegible],
300 bouchons fins et surfins,
100 caisses eau de fleur d'oranger,
180 barriques vin Bergasse et liqueurs, absinthe, kirsch, vermouth, etc., etc.
DUBUCH Frères,
11aout—10f 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon

EN débarquement du navire Swea, de Bordeaux et à vendre, savoir:
100 barriques Montferrand; 30 do St Julien Médoc, vieux;
27 demi do vin rouge, do do;
300 fromages tête de mort. DUBUCH F.
15juil 77, rue St-Louis.

EN débarquement du brick Milaudon, venant de la Havane:
25 milliers cigares Havanes et autres.
11 balles [illegible] en petites boites,
22 do picadura pour cigarettes, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
10 aout 31 rue de la Commune

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné:
94 Barriques vin rouge pour famille (Montferrand)
150 do vin de Marseille, marque Bergasse,
25 Barils vin blanc Haut-Sauterne,
20 do vinaigre de vin blanc,
30 caisses absinthe marque Sauvagol, Bruneton & Co.—40 caisses curaçao;
30 caisses Marasquin,
100 do olives verdales,
20 do capres capottes,
20 do eau de fleurs d'oranger,
50 do vin rouge (la Mission),
125 paniers et demi-paniers véritable Guignolet d'Angers.
100 paniers Champagne marque de l'Aigle.
AUG. MOLIER,
11a—10 rue St Louis, No 90.

TABAC—319 balles en feuille, en débarquement du brick P. Soulé, à vendre par
TROMGROS & LAMPRE,
10 aout 26 Vieille Levée

HUILE ET BLANCS DE BALEINE.—1000 galons huile d'hiver, épurée et non épurée, et 150 caisses blancs de baleine, New-Bedford assortis, à vendre par
J W STANTON & Co,
17 juil Encoignure Magasins et Lafayette

MAGASINAGE.—Au rez de chaussée du magasin à l'épreuve du feu, No 20, rue de la Douane.
7juil DE FOREST & Co.

AUX HABITANTS SUCRIERS.
CHAUDIERES à sucre, en fer, forge et en fer fondu, d'Angleterre, des forges et fonderies de Edwin [illegible], de Liverpool, des dimensions suivantes:

36 pouces sur	14	54 pouces sur	20
42 do	16	60 do	22
48 do	18	66 do	24
50 do	18	72 do	26
50 do	19	78 do	26
52 do	20	84 do	28

A vendre par WYLIE & EGANA,
18 aout 82, Bienville.

BRODEQUINS, BOTTES, SOULIERS ET CHAPEAUX—En débarquement du navire MALTO et en magasin, 1,280 caisses bottes, souliers et brodequins pour hommes, femmes et enfants, [illegible] pour la saison.
AUSSI—20 caisses chapeaux de toutes qualités, à vendre à bon marché, par FROST & Co,
4 aout 10 Magazine

[illegible]—20 quarts et 20 demi pipes dans les magasins de la Douane, ayant droit au drawback, à vendre par J & J TARDOS,
21 juil 15 Conti

VIN de Champagne—100 paniers, vin de [illegible], 20 caisses, en débarquement du navire [illegible], du Havre, à vendre par COURVOISIER,
16 mai Encoignure Royale et [illegible]

EAU DE VIE—15 quartauts eau de vie [illegible] preuve, à vendre en débarquement de la Laure, par
B TALAMON,
4 juil 182 rue Royale

CARDINAL DE CHEVERUS de Bordeaux:
[illegible] caisses vin médoc [illegible]
20 do do do demi-bouteilles,
10 barriques vin de diverses qualités.
La LAURE, de Bordeaux.—44 barriques vin rouge.
P. LONGIS,
20juil 115, rue Royale.

EN [illegible]

[illegible] BELLE CREOLE [illegible] pour le BAYOU [illegible]
N. B.—La Belle Créole étendra jusqu'à Williamsport son trajet du mercredi.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
P. A. CHAMPOMIER, Agent,
23 aout—a 48 1/2 Vieille Levée

POUR OPELOUSAS ET ATTAKAPAS.
[illegible] vapeur CORSO, capitaine John Johnson, [illegible] partira jeudi, 26 du courant, pour le [illegible]
Le bateau est entièrement neuf, a été construit expressément pour ce voyage, tire peu d'eau et [illegible] Les jours de départ réguliers du CORSO, durant la saison, seront les lundis pour les Opelousas, et les jeudis pour St-Martinville, à dix heures du matin, du Village Indien, MM. Bissell & Schlatre se tiendront prêts à transporter sur des voitures les passagers, ainsi que le fret jusqu'au bateau, [illegible] Pour plus amples informations, s'adresser à
J M JOHNSTON, [illegible] Vieille Levée
ou à BISSEL & SCHLATRE,
4 aout—3m 2 Plaquemines

ARRANGEMENT POSTAL.
Le bateau à vapeur ELVIRA, capt J. C. Landry, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton-Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Pointe-Coupée et Tunica, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanche et mercredi, à 5 heures A. M.; et du Bayou Sara tous les lundi et vendredi, à 10 heures A. M.
Pour fret ou passage, s'adresser à BRAND & LANDRY ou à GERARD & FERRIER. 30 juin.

VAPEUR DE LA MALLE DES E. U. CORA.
Pour Donaldsonville, Plaquemine, Bâton-Rouge, Port-Hudson, Bayou Sarah et la Côte.—Le vapeur CORA, capt J. Hoopes, partira de la Nlle-Orléans, tous les dimanche et mercredi, à 9 heures A. M., pour les ports ci-dessus, et partira de Bayou Sarah, pour la Nouvelle-Orléans, tous les lundi et jeudi après l'arrivée des chars à vapeur.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au debarcadère des paquebots du Bayou Sara, ou à
3juin—3m J. M. CREARY, 3 Tchoupitoulas.

POUR LA BALIZE, fort Jackson et tous les points intermédiaires.—Le vapeur neuf COURRIER, cap. H. Martin, partira de la Nouvelle Orléans pour la Balise, tous les samedis matin, à 8 heures précises, et de la Balize pour la Nouvelle-Orléans, tous les lundis matin, à 9 heures, arrivant en ville le mardi soir suivant.
Le Courrier a été acheté expressément pour ces voyages. MM. les habitans peuvent être assurés qu'il naviguera toute l'année.
Pour plus de renseignements, s'adresser à bord ou à
A. LAROSE & Co,
19mai 76, Vieille Levée.

POUR NEW-YORK.—Le navire paquebot INDIANA, capitaine Shapter, ayant presque tout son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu de jours. Pour reste de fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co,
7 sept Enc Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK.—La Barque paquebot GENESEE, capt. Dillingham, est actuellement en chargement, et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord: en face de l'hôtel de la Monnaie, ou à
JOHN O. WOODRUFF & Co,
4 sept 60, Magazine

POUR BILBAO—La barque fine voilière CRITON, capitaine Soulard, a la plus grande partie de son chargement engagée. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
21 aout 95, Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire de première classe BRUNSWICK, cap [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret, s'adresser à
PIERRE POUTZ,
7sept 93, rue [illegible].

POUR LE HAVRE.—Le beau navire fin voilier OCEANUS, capt. Sutton, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
BAILEY & BAXTER,
7sep 77, rue Commune

POUR BORDEAUX.—La barque fine voilière DIANE, capitaine [illegible], ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
21aout 95, Commune.

POUR BORDEAUX.—Le brick français fin voilier, JENNY, capt. Allard, ayant la principale partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
18aout 95, Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire H. M. BOODY, capt. Thompson, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou pour passage s'adresser à
L. M. GALE,
20aout 93, Commune.

POUR LIVOURNE.—Le navire GEORGE STEVENS, capt. Cushing, partira sous peu de jours. Pour balance de fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
20aout 95, Commune.

POUR ALICANTE (Espagne) Le navire du marchand COQUIMBO, capitaine Hodge, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour reste du fret, ou pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
26 a JENKINS & TIGLER, 95 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire EXCELSIOR, capitaine Williams, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
14 a L. M. GALE, 93, Commune

Avis aux habitans et aux négocians.
LES soussignés ayant beaucoup de goélettes et de bateaux à vapeur, à leur disposition, offrent leur service pour transporter à la côte ou de la côte, des sucres, des mélasses, &c, &c.—Les négociants qui auront des [illegible] à envoyer, des machines, des briques, du bois ou toute autre marchandise à la côte, peuvent les faire déposer au magasin des soussignés, No. 71, Vieille Levée. [illegible] les assurances sont effectuées au taux le plus bas.
Pour plus d'informations, s'adresser à
A. LAROSE & Co,
30juil Successeur de James Larose, 71, V. Levée

AU PUBLIC.
[illegible]
RODRIGUEZ & Co,
Boulangerie des E. U., 241 rue Julia.
On y trouvera toujours, aux plus bas prix, des biscuits à la [illegible], au beurre, au sucre et des biscuits français pour navires et pour pilotes. 4 sept

LES soussignés font savoir à leurs habitués et au public en général, qu'à dater de ce jour ils publieront chaque semaine le poids du pain qu'ils vendront au cours des farines.
Afin de n'avoir aucun différend avec les personnes qui ne paient que chaque mois, ils donneront constamment 25 pains pour une piastre, [illegible]
Tarif de cette semaine:
1re qualité .... 20 onces;
2e do .... 15 do.
LEFEBVRE & Co,
DEQUIN BRO,
DESHINES POINCY,
P. DUCOM & Co,
Vve N. BOUNY,
MAX BLOCK & Co.
Nota.—Le public est prié de considérer que les susdits donnent autant de poids de pain pour une piastre que les boulangers qui donnent 27 et 30 pains. 3 sept—a

Bureau pour la vente de propriétés.
M. MOELLHAUSEN,
Allée de l'Arcade de Banks, No. 7.
ON fournira des plans représentant la propriété en vente, à la demande du vendeur. Les prix de ces plans ainsi que le courtage de la vente seront des plus modérés.
Les personnes qui désirent acheter des propriétés dans certains quartiers, ainsi que celles qui désirent vendre des propriétés de tout genre, peuvent être assurées qu'il ne leur sera rien chargé, lorsque M. Moellhausen agira comme agent, à moins qu'il ne réussisse à conclure la transaction. 9 fév—☞

WERMOUTH—20 caisses de Wermouth de 1re qualité, à vendre par
BERTRAND & BIROS,
9juin Encoig. Royale & Bienville.

CAFE—800 sacs café vert de Laguyra, 120 sacs café vert de Rio, 70 dito café vert et blanc de la Havane, 25 dito Java supérieur, à vendre par
HARAN, QUEYROUZE & Co,
1 juin 11 et 13, St Louis.

EN débarquement du navire Laure, de Bordeaux.
30 caisses prunes en jarres;
17 do fruits au jus, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
24 juil 34 Vieille Levée

EN débarquement du navire Swea de Bordeaux,
5 demi pipes Maglory Cognac,
10 quarts do do do,
10 quarts J. Renaud Cognac, à vendre par
15 juil J & J TARDOS, 15, Conti

SAVON WINCHESTER ET CHANDELLES.—En débarquement du navire [illegible], 25 caisses chandelles longues et courtes, de 6 et 8 à la livre.—125 do do 6, 46 et 48 livres savon No 1,—80 do de 45 livres, marque Eagle, à vendre par
J. P. BERCIER & CO,
25 juin 54, Vieille Levée.

SAVON français en caisses, de 30 livres, à vendre par B. TALAMON,
30ju 182, rue Royale

HUILE D'OLIVE DE MARSEILLE.—30 paniers à vendre par B. TALAMON,
30ju 182, rue Royale

VIN ROUGE—2,000 caisses St. Julien et St. Estèphe, reçu par le Cardinal de Cheverus ayant droit au drawback, à vendre en lots convenables aux acheteurs, par J. F. BERCIER & CO,
21 juil 54 Vieille Levée.

GENIEVRE ET EAU-DE-VIE—20 barils Genièvre de la Nouvelle York, "Double ancre", et Eau-de-vie de Cognac, première preuve, à vendre par
J F BERCIER & Co,
21 juil 54 Vieille Levée.

A VENDRE—[illegible] barriques vin Bandol, Bergasse, [illegible] St Julien Médoc, Montferrand, Queyries, St Emilion [illegible] Margaux, St Estèphe Médoc, Marquis d'Alesme, Château Margaux, Léoville, [illegible], Château Lafitte, Château Latour et Haut Brion, par
NUMA LACOSTE,
13juil No 103, rue Royale.

ESPRIT DE VIN—10 barils, à vendre par
WM H [illegible],
6 aout 44 Poydras

EN débarquement du navire Louisville, et à vendre par D. LANATA
130 livres muscade No 1.
2 caisses essence Bergamotte.
2 do do de [illegible].
2 do do de Limons.
100 caisses essence de [illegible].
29juil

AUX BIJOUTIERS ET ORFEVRES.—30 douz. cuillères et fourchettes [illegible], 20 douz cuillères à thé [illegible], 10 do fourchettes et cuillères [illegible]
Ces articles [illegible]
H. DE GOER & RIFFLARD,
7 aout 21, Magasins.

A VENDRE—[illegible] du navire [illegible]
[illegible]